

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RAPORTU DI MESSA IN OPERA PER L'ESERCIZIU 2020 DI
A CUNVENZIONE PUNTELLU PÈ A LOTTA CONTR'À A
PUVERTÀ PER L'ACCESSU À L'IMPIEGU 2019-2021 TRÀ A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È U STATU**

**RAPPORT D'EXÉCUTION POUR L'EXERCICE 2020 DE LA
CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2021 ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'ÉTAT**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le projet de délibération soumis à votre examen concerne l'exécution des stipulations de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'exercice 2019-2021 que l'État et la Collectivité de Corse ont signé le 3 juillet 2019.

En effet, à l'issue de chaque exercice, la Collectivité de Corse doit préparer un rapport d'exécution des actions mises en œuvre au titre de la convention.

Ce rapport d'exécution, objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse, doit être transmis au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant, au Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, et au Préfet de la Haute-Corse.

Le rapport d'exécution doit mettre en relief, tout à la fois, les éléments opérationnels et financiers de la mise en œuvre des 6 actions définies et portées par la Collectivité de Corse. Cette description s'appuie également sur des indicateurs de résultat.

Joint en annexe, le rapport d'exécution pour l'exercice 2020 fait état, sur le plan financier d'un montant de dépenses réalisées par la Collectivité de Corse établi à 1 050 567 €.

Ce montant est nettement supérieur à la somme de 759 507 € qui additionne les participations de l'État [279 507 €] et de la Collectivité de Corse [480 000 €] prévues pour l'exercice 2020 par la convention amendée par avenants.

Sur le plan opérationnel des chantiers qu'elle a lancés, la Collectivité de Corse a :

- réussi le renforcement et la diversification de son dispositif d'aide alimentaire ;
- développé le contenu de son portail des ressources sociales qui permettra dès cette année à tout usager d'être orienté et d'identifier un point d'accueil social à moins de 30 minutes de son domicile ;
- finalisé l'harmonisation de la gestion du revenu de solidarité active dans l'intérêt d'une prise en charge diligente des bénéficiaires et un suivi statistique opérationnel ;
- engagé une offre de remobilisation des bénéficiaires du revenu de solidarité active qui s'articule autour de l'identification des freins à leur insertion et la mise en œuvre de contre-mesures adaptées ;
- établi et mis en œuvre la démarche du référent de parcours pour aider les personnes subissant des situations sociales complexes à construire un projet de développement approprié ;
- participé à l'établissement du diagnostic préalable à l'élaboration d'un

protocole et d'un plan d'actions de nature à faciliter et développer l'accompagnement socio-économique des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance.

Cet exercice est d'autant plus remarquable qu'il a été marqué par les contraintes subséquentes de la gestion publique de l'épidémie à SARS-CoV-2. Tant sur le plan organisationnel que s'agissant de l'exécution des marchés attribués.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.